



Offre d'emploi après OQTF. Possibilité admission exceptionnelle?

Par **Brise**, le 27/11/2017 à 15:01

BONJOUR marque de politesse[smile4]

je suis arrivée en France en 2008 à 16 ans avec un VLS- étudiant; j'ai ensuite eu un document de circulation jusqu'à mes 18 ans ou j'ai demandé mon premier titre de séjour étudiant. j'ai fait des études jusqu'en 2014 ou j'ai eu un 1er master2. je suis passée sous APS et j'ai fait une demande de changement de statut avec une promesse d'embauche(dans un domaine qui n'était pas mon domaine d'étude). demande refusée + OQTF en novembre 2016. Entretemps j'ai suivi avec succès un 2e master 2 que j'ai obtenu en 2016. Depuis j'ai été retenue pour in CDI dans le domaine de mes 2 masters, un peu plus du 2e et la fin exécutoire de l'OQTF est survenu vendredi dernier.

Pensez vous que je puisse tenter une admission exceptionnelle sau séjour? Au quel cas que dois je mettre dans le dossier en plus du contrat et du cerfa. Sinon Pensez vous que je puisse demander une APS de quelques moi sur la base de nom 2e master? En attendant.

MERCI marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le 27/11/2017 à 19:35

BONSOIR

Ne pas respecter un minimum de politesse n'est pas sympa pour les bénévoles qui répondent

ici.

Avez vous vu ceci?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053>